

MEOUNES-LES-MONTRIEUX

LA GROTTTE DITE DES «RAMPINS»

Var
3
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 23 avril 1924

Propriété

Privée

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Autres sites protégés sur la commune

Aucun



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

« On se rend à la grotte des Rampins sise à 3 km environ au Sud-Est de Méounes par le chemin des Planqueisset. C'est une grotte souterraine formée de stalactites et de stalagmites, en mica, silex etc...

Véritable caverne des milles et une nuit qu'il ne faut pas moins de trois heures pour la parcourir.

Cette curiosité, ce but d'excursion est à signaler à l'attention des touristes. Elle mérite, à tous points de vue d'être inscrite sur la liste des richesses naturelles du Var.

Nous concluons donc à son classement comme sites et monuments naturels du Var».

(Extrait du rapport de M. Roustan, Architecte des Monuments Historiques, à la CDS du Var du 30/01/1924)

Etat actuel

Accès difficile vers l'entrée de la grotte par un sentier abrupt, et absence de balisage. Présence d'une décharge illégale à défaut de chemin d'accès.

Observation

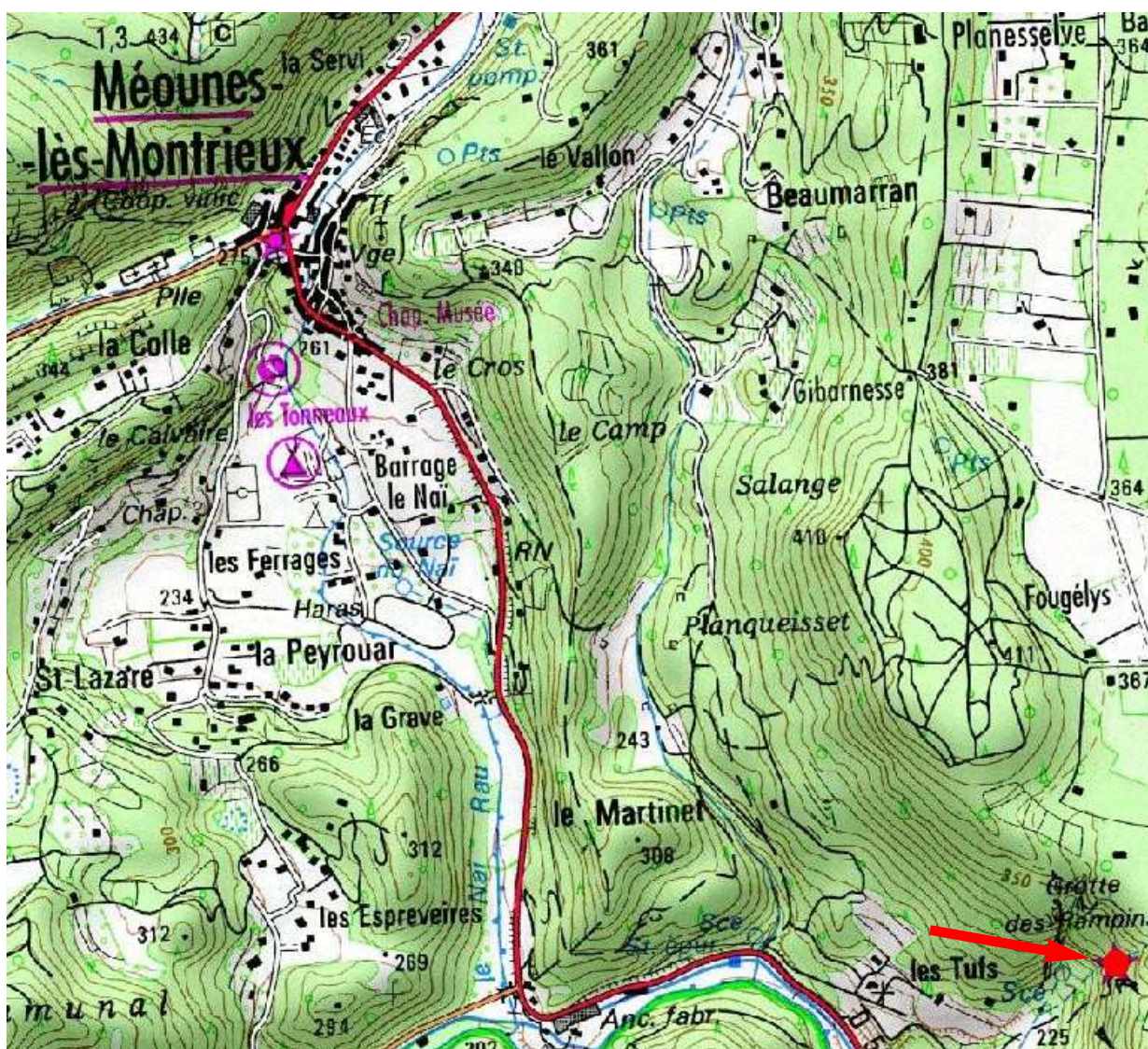
Protection portant surtout sur un site souterrain.

LOCALISATION DU PERIMETRE

La grotte dite «des Rampins» inscrite sous le N° 415 - Section B du cadastre de la commune de Méounes-les-Montrieux (Arrêté du 23 avril 1924)

NB: le texte de l'arrêté ne désigne pas le bon numero de parcelle.

SITUATION



Source : IGN-scan25